



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Collano HP 1000

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale:
Collano HP 1000

Identifiant unique de formulation (UFI):
Y410-R0R9-V00H-ERNT

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:
Activateur et Produit de nettoyage

Utilisations déconseillées :
Aucune en particulier

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise:

Collano AG
Neulandstrasse 3
CH-6203 Sempach Station
+41 41 469 92 75
www.collano.com

Courriel:
sdb@collano.com

révision:
14-02-2022

Version de la fiche de données de sécurité:
1.0

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+41 41 469 92 75 (Mo - Do 8:00 - 12:00 / 13:00 - 17:00 MEZ/CET)
(Fr 8:00 - 12:00 / 13:00 - 16:00 MEZ/CET)
(+41 44 251 51 51 Tox Center)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Flam. Liq. 2; H225, Liquide et vapeurs très inflammables.
Eye Irrit. 2; H319, Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3; H336, Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger:



Mention d'avertissement:

Danger

Mention(s) de danger:

Liquide et vapeurs très inflammables. (H225)

Provoque une sévère irritation des yeux. (H319)

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (H336)

Conseil(s) de prudence:

Générales:

-

Précautions:

Porter protection des yeux. (P280)

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.

Ne pas fumer. (P210)

Intervention:

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. (P337+P313)

En cas d'incendie: Utiliser vapeur d'eau/dioxyde de carbone/mousse résistante à l'alcool pour l'extinction. (P370+P378)

Stockage:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. (P403+P235)

Élimination:

Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale. (P501)

Contient:

propane-2-ol

2.3. Autres dangers

Autre étiquetage:

Sans objet

Autre:

Le matériau contient des substances formant du peroxyde qui peuvent former des niveaux dangereux de peroxydes, par ex. pendant la distillation, l'évaporation ou l'extraction.

Ce mélange / produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Remarques
propane-2-ol	N° CAS: 67-63-0 N° CE: 200-661-7 REACH: 01-2119457558-25-xxxx N° index: 603-117-00-0	95-100%	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336	
Titanium tetrabutanolate	N° CAS: 5593-70-4 N° CE: 227-006-8 REACH: 01-2119967423-33-xxxx N° index:	1-3%	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H336	



Le texte intégral des phrases H se trouve au rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées au rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

Aucune en particulier

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Généralités:

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation:

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

Contact cutané:

En cas d'irritation : rincez le produit. En cas d'irritation continue : consultez un médecin.

Contact visuel:

En cas d'irritation oculaire: Retirez les éventuelles lentilles de contact. Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau (20-30°C) jusqu'à ce que l'irritation cesse et continuez pendant au moins 5 minutes. Assurez-vous de bien rincer sous la paupière supérieure et sous la paupière inférieure. Si l'irritation persiste, contactez un médecin. Si l'irritation persiste, consultez un médecin. Continuez de rincer pendant le trajet.

Ingestion:

Faites beaucoup boire la personne et gardez-la sous surveillance. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissures ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.

Brûlure:

Rincez abondamment à l'eau jusqu'à ce que la douleur s'arrête et continuez ensuite pendant 30 minutes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

Effets neurotoxiques : Le produit contient un solvant qui peut avoir un effet sur le système nerveux. Les symptômes de neurotoxicité peuvent être; la perte d'appétit, des maux de tête, des vertiges, des acouphènes, des picotements sur la peau, sensibilité au froid, crampes, concentration Une exposition répétée aux produits solvant peut réduire la couche de graisse naturelle de la peau. La peau sera alors exposée à l'absorption de produits dangereux tels que par ex. les allergènes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Informations pour le médecin:

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.



RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :

Les oxydes de carbone (CO / CO₂).

5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact. Contactez Tox Info Suisse: 145 (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7) pour plus de conseils.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Un stock qui ne brûle pas est refroidi avec de l'eau atomisée. Retirez si possible les matériaux inflammables. Faites en sorte que la ventilation soit suffisante.

Évitez d'inhaler des vapeurs de produits répandus.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utilisez du sable, de la terre, de la vermiculite, de la terre de diatomée pour contenir et collecter les matières absorbantes non combustibles et mettez en conteneur pour élimination conformément aux règles locales.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Évitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 concernant les considérations relatives à l'élimination

Voir la rubrique 8 concernant les mesures de protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser du matériel [électrique / d'éclairage / de ventilation] antidéflagrant.

Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Les peroxydes du produit doivent être testés avant distillation ou évaporation, et la formation de peroxyde doit être testée, ou bien le produit doit être jeté après 1 an.

La formation de peroxyde peut être présente n'importe où dans le récipient, y compris les côtés, le fond, l'extérieur et le bouchon fileté. Il se peut que la formation de peroxyde à des concentrations en ppm ne soit pas visuellement observable et elle



Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

doit être identifiée à l'aide de procédures de test appropriées. Si l'une des conditions suivantes existe, le matériau peut être explosivement instable et nécessitera une stabilisation avant utilisation:

1. Le matériau semble être dégradé et/ou contaminé.
2. Le matériau semble être décoloré.
3. Détérioration ou déformation du récipient de stockage.
4. Choc thermique (lumière du soleil).
5. L'âge du matériau dépasse la durée de stockage recommandée.

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans des récipients fermés hermétiquement, à l'abri de l'humidité et de la lumière. Les récipients doivent être datés lorsqu'ils sont ouverts et la présence de peroxydes doit être testée périodiquement. Ne dépassez pas les limites de durée de stockage.

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Conserver au froid et dans un endroit bien ventilé à l'abri de toutes les sources d'inflammation possibles.

Les compatibilités en matière de conditionnement:

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original.

Classe de stock:

Classe de stockage LK 3 (Liquides inflammables)

Température de stockage:

Sec, frais et bien ventilé

Gardez le récipient hermétiquement fermé.

Protéger de la lumière directe du soleil.

Matières incompatibles:

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

—

propane-2-ol

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 500

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 400

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 1000

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 200

Observations:

B = Monitoring biologique

S = Sensibilisation

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

SSC = Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.

Valeurs limites d'exposition aux postes de travail: valeurs VME/VLE (remarques), risques physiques, contraintes physiques. (Référence 1903.f)

DNEL

Aucune information disponible

PNEC

Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

Précautions générales:

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition:

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

Limite d'exposition:

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auquel il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

Mesures techniques:

La formation de vapeur doit être minimale et rester sous les valeurs limites actuelles (voir ci-dessus). Si l'aération n'est pas suffisante dans la pièce, l'installation d'un système local de ventilation est recommandé.

Mesures d'hygiène:

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Lavez-vous toujours les mains, les avant-bras et le visage.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement:

Pas d'exigences particulières.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle

Généralités:

Utilisez exclusivement des équipement de protection comportant la marque CE.

Équipements respiratoires:

Situation de travail	Type	Classe	Couleur	Normes
Lorsque la ventilation du local est insuffisante	Aucune protection respiratoire n'est requise en cas de ventilation adaptée	-	-	-





Protection de la peau:

Recommandé	Type/Catégorie	Normes
Porter des vêtements de protection appropriés, par exemple une combinaison en polypropylène ou des vêtements de travail spéciaux en coton/polyester.	-	-



Protection des mains:

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes	
Impermeable gloves. The selection of a suitable glove depends not only on the material, but also on other quality features and varies from manufacturer to manufacturer.				
Caoutchouc butyle	0.3	> 480	EN374-2, EN374-3, EN388	
Caoutchouc nitrile	0.4	> 480	EN374-2, EN374-3, EN388	
Caoutchouc naturel	0.4	-	EN374-2, EN388	
Protection des yeux:				
Type	Normes			
Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.	EN166			

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:

Liquide

Couleur:

Clair d'eau - transparent

Odeur / Seuil olfactif (ppm):

Caractéristique

pH:

~7

Densité (g/cm³):

~0.8 (20 °C)

Viscosité:

~2.5 mm²/s (20 °C)

Caractéristiques des particules:

Ne s'applique pas aux liquides.

Changement d'état



Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

Point de fusion (°C):

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Le point/l'intervalle (les cires et les pâtes) (°C):

Ne s'applique pas aux liquides.

Point d'ébullition (°C):

82

Pression de vapeur:

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Densité de vapeur:

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Température de décomposition (°C):

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C):

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Inflammabilité (°C):

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Inflammation spontanée (°C):

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Limite d'explosivité (% v/v):

2 - 12

Solubilité

Solubilité dans l'eau:

Soluble

n-octanol/coefficient d'eau:

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Solubilité dans la graisse (g/L):

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

9.2. Autres informations

D'autres paramètres physiques et chimiques:

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune en particulier

10.4. Conditions à éviter

Évitez toute électricité statique.



Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

Ne doit pas être exposé à la chaleur (par ex. rayons du soleil), afin d'éviter tout risque de surpression.

Risque de formation de peroxydes explosifs en cas de distillation, d'évaporation ou d'autre concentration.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le rubrique 1.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Effets sur le long terme:

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

Effets neurotoxiques : Le produit contient un solvant qui peut avoir un effet sur le système nerveux. Les symptômes de neurotoxicité peuvent être; la perte d'appétit, des maux de tête, des vertiges, des acouphènes, des picotements sur la peau, sensibilité au froid, crampes, concentration Une exposition répétée aux produits solvant peut réduire la couche de graisse naturelle de la peau. La peau sera alors exposée à l'absorption de produits dangereux tels que par ex. les allergènes.

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune en particulier

Autres informations:



Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

propane-2-ol: La substance a été classée dans le groupe 3 par le CIRC.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune information disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange / produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune en particulier

12.7. Autres effets néfastes

Aucune particulière

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur pour le traitement des déchets.

HP 3 - Inflammable

HP 4 - Irritant (irritation cutanée et lésions oculaires)

Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale.

Règlement (UE) n° 1357/2014 DE LA COMMISSION du 18 décembre 2014 relatif aux déchets.

Catalogue Européen de Déchets (CED)

Sans objet

Étiquetage spécifique

Sans objet

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. - 14.4.

Le produit est concerné par les conventions sur les marchandises dangereuses.

ADR/RID

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

N° ONU	Nom et description	Étiquettes	Groupe d'emballage	Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels)
UN1219	ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)	3	II	2(D/E)

IMDG

UN- or ID number	UN proper shipping name	Labels	Packing group	EmS
UN1219	ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL)	3	II	F-E, S-D

MARINE POLLUTANT:

Non

IATA

UN- or ID number	UN proper shipping name	Labels	Packing group
UN1219	ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL)	3	II

14.5. Dangers pour l'environnement

Sans objet

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limites d'utilisation:

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Les jeunes de moins de 18 ans ne doivent pas être exposés au produit.

Demandes de formation spécifique:

Pas d'exigences particulières.

Protection contre les accidents majeurs - Catégories / Substances dangereuses désignées:

Dangers physiques (H220, H221, H224, H225, H226, H242, H250, H251, H252, H260, H261, H270, H271 ou H272), Seuil quantitatif = 20.000 kg

Numéro d'enregistrement de produit:

CPID (CH): 615791-90

Composés organiques volatils [COV] soumis à la taxe (OCOV):

Concentration totale: env. 97.97 % w/w (les valeurs exactes sont indiquées dans les documents de livraison)

Autre:

Catégorie de danger pour les eaux (WGK): WGK 1

Sources:

RS 822.115.2 Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes du 4 décembre 2007 (Etat le 1er janvier 2013)



Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

RS 814.012 Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (Ordonnance sur les accidents majeurs, OPAM) du 27 février 1991 (Etat le 1er août 2019)
RS 814.610 Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD) du 22 juin 2005 (Etat le 1er janvier 2020)
RS 814.610.1 Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets du 18 octobre 2005 (Etat le 1er janvier 2018)
RS 814.018 Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV) du 12 novembre 1997 (Etat le 1er janvier 2018)
RS 813.11 Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Ordonnance sur les produits chimiques, OChim) du 5 juin 2015 (Etat le 1er avril 2020)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: Autres informations

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H225, Liquide et vapeurs très inflammables.
H226, Liquide et vapeurs inflammables.
H315, Provoque une irritation cutanée.
H318, Provoque de graves lésions des yeux.
H319, Provoque une sévère irritation des yeux.
H335, Peut irriter les voies respiratoires.
H336, Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure
ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CAS = Chemical Abstracts Service
CE = Conformité Européenne
CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
COV = Composés Organiques Volatils
CPSE = Concentration Prédite Sans Effet
CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique
CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique
DMEL = Dose dérivée avec effet minimum
DNEL = Dose dérivée sans effet
EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
FBC = Facteur de Bioconcentration
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)
IATA = Association Internationale du Transport Aérien
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
LogK_{ow} = Coefficient de partage octanol/eau
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
NU = Nations Unies
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]



Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).
SE = Scénario d'Exposition
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes
TDAA = Température de décomposition auto-accélérée
tPtB = Très Persistant et très Bioaccumulable
TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée
TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique
TWA = Moyenne pondérée dans le temps
UVCB = Substances hydrocarbures complexes

Autre

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008

La classification du mélange au regard des risques physiques basés sur les données expérimentales.

Homologué par

uca

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle bleu.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : CH-fr